

**MOTIONS ANTI-PES
émanant d'EPST**

La compil' !

CNRS (& CoNRS)	Pages 2 - 12
INRA	Pages 13 - 24
Cemagref	Pages 25 - 28
INRETS	Page 29

Sans oublier la pétition unitaire, toujours à la signature :
<http://www.petition-pes.fr/?petition=2>

Regroupement non-exhaustif de motions d'instances et de collectifs
assuré par les secrétariats de la CGT-INRA et de SUD-Re
pour l'intersyndicale Enseignement Sup' – Recherche - FEVRIER 2010

MOTIONS contre la PES COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE et de ses sections

CONFERENCE des PRESIDENTS du COMITE NATIONAL (CPCN)

Objet : Prime d'excellence scientifique - 5 octobre 2009

La CPCN est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. Elle en dénonce les effets pervers : promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée.

Elle dénonce non moins rigoureusement les modalités d'attribution qui en sont proposées dans l'urgence : arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires.

A défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, la CPCN propose d'attribuer cette prime à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNTS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

38 votants : Adoptée par 37 voix pour, 0 contre, 1 abstention

Objet : lien entre médailles du CNRS et prime d'excellence scientifique

La CPCN alerte les sections du CoNRS sur le changement de sens de l'attribution des médailles qu'apporterait l'établissement d'un lien avec l'obtention d'une prime, *a fortiori* à durée indéterminée.

37 votants, 1 refus de vote

Adoptée par 28 voix pour, 1 contre, 7 abstentions

Recommandation du Conseil Scientifique

Prime d'excellence scientifique

« Le conseil scientifique constate que des dispositions réglementaires imposées de l'extérieur introduisent la notion de primes d'excellence scientifique. Considérant que cette mesure étrangère à la culture de l'organisme induirait des effets pervers, **il exprime son désaccord de principe.**»

Vote du Conseil : 16 votants (12 favorables, 3 défavorables, 1 abstention)

Section 03

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Objet : Prime d'excellence scientifique et médailles du CNRS

La section 03 partage l'inquiétude de la CPCN sur les effets pervers de l'attribution de primes d'excellence scientifique : « promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée [...] arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires. »

La section se tient à la disposition des instances pour discuter de ces questions.

Dans le cadre actuel, marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles qui leur seraient automatiquement adossées, la section sursoit à ses propositions de médailles.

Motion adoptée le 26 novembre 2009 à la majorité

Oui : 18 non : abstention : 1

M. Konstantin PROTASSOV
Président de la section

Section 04

Atomes et molécules – Optiques et Lasers - Plasmas

Objet : Proposition des médailles

La section 04 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

La section estime que remettre aux lauréats d'une médaille des primes individuelles d'un montant élevé en regard des salaires change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions.

Les critères et modalités de candidature à ces médailles (nomination, classe d'âge, nombre de lauréats ...) sont aujourd'hui inadaptés.

La section 04 craint également que l'éclairage sur des résultats importants obtenus par les lauréats qu'apportait l'obtention d'une médaille s'efface au profit d'une personnalisation excessive pouvant déboucher sur des tensions destructurantes et nuisibles au travail collectif et travail d'équipe.

Motion adoptée le 21 octobre 2009 à l'unanimité

Oui : 17 non : 0 abstention : 0

M. Jacques ROBERT
Président de la section

Section 05

Matière condensée : organisation et dynamique

Objet : Prime d'excellence pour la recherche

La section 05 se prononce contre la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) qui ne répond pas aux besoins de revalorisation des carrières. La section propose que les sommes allouées à cette PES soient utilisées pour revaloriser les carrières des chercheurs du CNRS par exemple au niveau des jeunes entrants et en augmentant de manière plus forte le nombre d'avancements (changements de corps).

Motion adoptée le 04 Novembre 2009: A la majorité

Oui : 13 non : 1 abstention : 3

M. Philippe GOUDEAU
Président de la section

Objet : Médailles

La section 05 a décidé d'attribuer les médailles mais demande que cette attribution soit déconnectée de la prime PES.

adoptée le 04 Novembre 2009: à la majorité Oui : 10 Non : 6 abstentions : 1

Section 06

Matière condensée : structures et propriétés électroniques

Objet : Les primes et les carrières

La section 06 prend acte de l'annonce de l'augmentation importante des promotions CR1-DR2 et DR2-DR1 pour les années 2010-2013. Cet élément contribue à renforcer l'attractivité des carrières scientifiques au CNRS mais ne résout pas le problème du début de carrière où les salaires restent extrêmement peu attractifs.

La mise en place de « primes d'excellence scientifique » basées sur les prix, médailles ou l'obtention de contrats de type ERC ne saurait palier cette déficience du système de rémunération. Tout d'abord, ce dispositif ne répond pas à l'indispensable revalorisation des salaires des personnels de recherche ; ensuite il ne tient pas compte du caractère collectif de la recherche dans sa pratique actuelle. Sans refuser de récompenser l'excellence, **la section 06 se prononce donc contre la mise en place des « primes d'excellence scientifique » individuelles** et préfère la mise en place d'outils d'accélération des carrières des ITA et des chercheurs.

Pour les chercheurs, la section 06 propose :

- Que soit donnée aux sections du CoNRS la possibilité de promouvoir au grade CR1 après 2 ans
- passés dans le grade CR2 (ou lors de la première évaluation biennale).
- Une prime d'installation pour les lauréats des concours de Chargé de Recherche, lors de leur titularisation par exemple.
- La pérennisation au-delà de 2013 des mesures prises pour la période 2010-2013 en matière de promotions.

Motion adoptée le 3 novembre 2009

Oui : 14 non : 0 abstention : 0

à l'unanimité

M. Etienne BUSTARRET
Président de la section

Objet : Attribution des médailles du CNRS

La section 06, après avoir fait le travail de sélection qui lui incombe, décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles du CNRS 2010 d'argent et de bronze.

Motion adoptée le 3 novembre 2009

Oui : 14 non : 1 abstention : 2

Objet : Les médailles du CNRS

Dans le contexte précipité de la création et de l'attribution de la PES, la section 06 considère que l'adossement automatique de primes renouvelables et substantielles par rapport au salaire de base aux lauréats des médailles d'argent et de bronze du CNRS dénature l'objectif initial de ces médailles, transformées en outil de gestion des ressources humaines. La section 06 est convaincue que l'attribution de telles primes, qui engendrera inévitablement des disparités de rémunération au sein des équipes de recherche, conduira à une augmentation des comportements individualistes préjudiciables à la notion même d'équipe ou de laboratoire de recherche.

Motion adoptée le 3 novembre 2009

Oui : 15 non : 0 abstention : 0 à l'unanimité

M. Etienne BUSTARRET
Président de la section

Section 07

Sciences et technologies de l'information (informatique, automatique, signal et communication)

Objet : Prime d'excellence scientifique

Nous ne comprenons pas l'objectif de la PES, dans la mise en oeuvre qui nous est proposée par le CNRS. En particulier, il ne nous semble pas que l'idée de couvrir 20% des chercheurs fasse sens.

Il nous semble que le principal problème de gestion des ressources humaines au CNRS est de revaloriser les salaires, et en particulier les salaires des jeunes, ainsi que les carrières. La PES n'apporte pas de réponse à ce problème. Nous pensons que dans tous les cas, cette prime devrait être attribuée dans la transparence par les instances d'évaluation de la recherche, sur des critères scientifiques qui respecteraient les valeurs importantes de la communauté des chercheurs telles que l'importance du travail d'équipe dans la recherche. Cette attribution devrait être réfléchie pour s'articuler avec les autres évaluations compétitives du métier de chercheur (forte sélectivité des concours et des promotions). Dans ce cadre, les médailles et distinctions seraient des éléments pris naturellement en compte, mais pas les seuls. Nous sommes donc fermement opposés à l'automatisme et la pérennité de l'adossement des PES aux médailles et distinctions.

Motion adoptée le 18 novembre 2009 à la majorité

Oui : 19 non : abstention : 1

Objet : Médailles

Les médailles du CNRS sont très importantes pour notre communauté, appréciées comme étant de haut niveau, et attribuées aussi bien à des chercheurs CNRS qu'à des universitaires ou à des chercheurs d'autres instituts. Le couplage de ces médailles à des primes ne concernant que les chercheurs CNRS et de durée indéterminée de nature profondément l'esprit des médailles, dont l'impact devrait être uniforme et l'aura partagée par l'équipe du médaille. Aussi, la section a décidé de surseoir à sa proposition de médailles pour 2010.

Motion adoptée le 18 novembre 2009 à la majorité

Oui : 19 non : 1 abstention :

M. Bruno DURAND, Président de la section

Section 10

Milieus fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Objet : Carrières et prime

La section 10 du CoNRS déplore l'absence de concertation sur la mise en place à partir de 2010 d'un dispositif d'attribution de « primes d'excellence scientifique », réservées à un faible pourcentage de chercheurs dit « méritants ». **L'attribution de ces primes est en effet propre à créer un climat de concurrence entre individus au sein des équipes et des laboratoires.** La section s'alarme également du fait que l'attribution des primes soit conditionnée à un « engagement à enseigner » déconnecté des réalités locales. La section considère que la priorité réside dans l'accroissement de l'attractivité du métier de chercheur qui doit se traduire par une augmentation du nombre de promotions et une revalorisation des carrières.

Motion adoptée le 27 Octobre 2009 à l'unanimité

Objet : Médailles

La section 10 du CoNRS a décidé pour 2010 de ne pas proposer de lauréats pour les médailles de bronze et d'argent. Cette décision marque son opposition à l'association de primes individuelles à ces distinctions. L'attribution d'une prime au lauréat dénature l'esprit de ces médailles fondé sur le désintéressement et le travail d'équipe.

Motion adoptée le 27 Octobre 2009 à l'unanimité

M. Gilles FLAMANT, Président de la section

Section 11

Systèmes supra et macromoléculaires : propriétés, fonctions, ingénierie

Objet : PES et attribution des médailles

La section 11 se félicite de l'augmentation annoncée du nombre de promotions à partir de 2010, nombre qui devrait croître dans les années à venir. Cet élément renforce l'attractivité des carrières scientifiques au CNRS. En revanche, **le dispositif d'attribution des « primes d'excellence scientifique » notamment avec une association directe à des prix scientifiques et à un engagement à enseigner, ne peut en aucun cas être considéré comme participant à une revalorisation de la carrière des chercheurs.**

Dans ce contexte, la section 11 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS.

Motion adoptée le 2 décembre 2009 à la majorité

Oui : 18 non : abstention : 1

M. Jean-François GERARD
Président de la section

Section 12

Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés

Objet : Attribution des primes d'excellence scientifique

Les membres de la Section 12, réunis en session d'automne du 21 au 23 octobre 2009, regrettent la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES), et déplorent en particulier le lien automatique avec l'attribution des médailles du CNRS. La Section 12 considère que cette mesure est susceptible de provoquer de graves tensions entre les personnels, et par là-même de perturber les activités de recherche qui requièrent un travail fondamentalement collectif. La mise en place de primes individualisées, importantes vis-à-vis du salaire de base, semble contradictoire avec le fonctionnement des unités CNRS.

La Section 12 déplore également qu'aucune concertation préalable avec les Sections du CoNRS n'ait été mise en place afin de discuter ou de proposer des alternatives sur les modalités d'attribution de la PES, acceptables par l'ensemble des acteurs de la recherche scientifique. Malgré cela, la Section 12 considère que l'attribution des médailles de bronze et d'argent est une reconnaissance importante dans la carrière d'un chercheur et doit être absolument maintenue pour l'année 2010. En effet, ces médailles décernées par le CNRS permettent de récompenser des scientifiques de talents, soit pour leur premier travail de recherche, soit pour l'importance de leurs travaux reconnus sur le plan national et international.

Motion adoptée le 21 octobre 2009 à la majorité

Oui : 9 non : 2 abstention : 5

M. Jacques MADDALUNO
Président de la section

Section 13

Physicochimie : molécules, milieux

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 13 note avec satisfaction l'augmentation annoncée du nombre de promotions à partir de 2010, et souhaite que cet effort soit maintenu dans les années à venir. Cet élément renforcerait clairement l'attractivité des carrières scientifiques des chercheurs.

La section 13 désapprouve la manière hâtive, non concertée et arbitraire avec laquelle les primes d'excellence scientifique sont attribuées pour l'année 2009 : montant disproportionné par rapport aux salaires, caractère récurrent et surtout illimité dans le temps, adossement automatique de ces primes à des prix scientifiques et aux médailles CNRS. La section 13 s'inquiète également des critères d'éligibilité des primes conditionnées à un engagement à enseigner. La section est sensible à la promotion de l'excellence des médailles CNRS qui pourraient être adossées à un prix ponctuel. Elle

estime que leur attribuer des primes individuelles d'un montant élevé change fondamentalement la nature de ces distinctions. Si un système de primes devait être mis en place, il serait préférable que celles-ci soient données ponctuellement, en récompense à un effort (individuel ou collectif) particulier, son montant devant rester raisonnable.

Motion adoptée le 26 novembre 2009 à la majorité

Oui : 17 non : 2 abstention : 0

Objet : Médailles

La section 13 a décidé de ne pas proposer de candidats pour les médailles d'argent et de bronze du CNRS pour la campagne de 2010.

Motion adoptée le 26 novembre 2009 à la majorité

Oui : 12 non : 5 abstention : 2

M. Philippe HAPIOT
Président de la section

Section 14

Chimie de coordination, interfaces et procédés

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 14 ayant voté majoritairement contre la PES et à une forte majorité contre l'attribution des médailles pour l'année 2009 -dans le contexte actuel du mode d'attribution de la PES- présente les motions suivantes :

Motion sur les médailles

La section 14 a décidé de surseoir à la proposition d'attribution des médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

La section estime que, remettre aux lauréats d'une médaille, des primes individuelles change fondamentalement la nature de l'attribution de ces distinctions. En particulier, l'effet rétroactif de l'adossement de ces prix à des primes est particulièrement dommageable. L'importance de l'enjeu de la revalorisation du métier de chercheur ne saurait se réduire à l'attribution dans la précipitation de primes selon des modalités qui détournent des distinctions n'ayant pas été conçues dans ce but.

Motion adoptée le 30 octobre 2009 à la majorité

17 Oui 0 Non 3 abstentions

M. Lahcène OUAHAB
Président de la section

Section 16

Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Objet : Médailles et prix

Les médailles du CNRS doivent être accompagnées d'un prix unique, plutôt que d'une prime récurrente. Une partie du prix devrait être dévolue à l'activité de recherche de l'équipe du chercheur récompensé. Les prix de médaille ne devraient en aucun cas correspondre à des rentes s'étalant sur de nombreuses années.

Motion adoptée le : 03 novembre 2009 à la majorité

Oui : 17 non : 1 abstention : 2

Objet : Divulgarion des propositions de médaille 2009

Dans l'état actuel des modes d'attribution de primes, la section 16 sursoit à la divulgation des résultats de propositions des médailles de bronze et d'argent.

Motion adoptée le : 03 novembre 2009 à la majorité

Oui : 17 non : 0 abstention : 3

Mme Anne IMBERTY
Présidente de la section

Section 17

Systeme solaire et univers lointain

Objet : Médailles

La Section 17 « Systeme Solaire et Univers Lointain » a décidé de surseoir a la transmission des propositions pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans l'attente d'une levée des incertitudes liées a la mise en place des primes individuelles.

Motion adoptée le 25 novembre 2009 à l'unanimité

Oui : 21 non : abstention :

Mme Françoise GENOVA
Présidente de la section

Section 19

Systeme Terre : enveloppes superficielles

Objet : Attribution des médailles de bronze et d'argent

A ce jour la section estime ne pas avoir tous les éléments qui lient l'attribution de primes à celle d'une médaille. Elle ne souhaite donc pas proposer de noms et réserve sa future décision en fonction des mesures qui seront proposées.

Motion adoptée le 23 octobre 2009 à l'unanimité des présents :

Oui : 17

M. Michel FILY
Président de la section

Section 20

Surface et Interface Continentales

Objet : Médailles et PES

La section 20 se déclare fermement opposée à l'attribution systématique d'une prime pluriannuelle adossée à toute distinction scientifique y compris les médailles du CNRS. En effet, la revalorisation du métier de chercheur ne peut se traduire par l'attribution de primes, *a fortiori* selon des modalités qui détournent des distinctions avant tout honorifiques et résultant le plus souvent d'un travail collectif. En conséquence, la section 20 ne divulguera pas cette année ses propositions de médailles.

Motion adoptée le 1^{er} décembre 2009 à l'unanimité

Mme Pascale BAUDA
Présidente de la section

Section 21

Bases moléculaires et structurales des fonctions du vivant

Objet : Prime d'excellence scientifique - Médailles

En associant l'attribution des médailles à la prime d'excellence scientifique (PES), le CNRS détourne l'esprit de ces distinctions en y ajoutant une rémunération individualisée.

La section 21 considèrerait comme positif le fait d'associer un prix, et non une prime, aux médailles du CNRS, qui serait réparti entre le chercheur et l'équipe associée à ses travaux.

Motion adoptée le 27 octobre 2009 à la majorité

Oui : 20 non : 0 abstention : 1

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 21 est hostile à la logique actuelle des primes d'excellence scientifique. Aucune revalorisation des carrières scientifiques, pourtant nécessaire au CNRS, ne saurait résulter de l'attribution de ces primes.

Dans ce contexte, la section s'associe à la motion de la CPCN, en proposant qu'une prime soit attribuée à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

*Motion adoptée le 27 octobre 2009 à la majorité
Oui : 18 non : 1 abstention : 2*

Objet : Médailles

Dans le contexte actuel, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 21 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

Motion adoptée le 27 octobre 2009 à la majorité

Oui : 14 non : 4 abstention : 3

M. Philippe WALTER, Président de la section

Section 22

Organisation, expression et évolution des génomes

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 22 est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. La revalorisation nécessaire des carrières scientifiques au CNRS doit se faire au travers d'un plus grand nombre de promotions et d'une revalorisation des débuts de carrière.

Motion adoptée le 26 octobre 2009 à la majorité

Oui : 17 non : 1 abstention : 1

Objet : Médailles

Dans le contexte actuel de création et d'attribution des primes, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 22 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

Motion adoptée le 26 octobre 2009 à la majorité

Oui : 14 non : 4 abstention : 1

M. Thierry GRANGE, Président de la section

Section 23

Biologie cellulaire : organisation et fonctions de la cellule ; processus infectieux et relations hôte/pathogène

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 23 est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique.

Dans les conditions actuelles, l'attribution pérenne d'une prime risque d'engendrer des disparités de rémunération au sein des structures de recherche pouvant générer une ambiance délétère et conduire à une démotivation.

Motion adoptée le 16 novembre 2009 à la majorité

Oui : 17 non : 2 abstention : 1

Objet : Prime d'excellence scientifique

L'attractivité du métier de chercheur nécessite la revalorisation de la carrière des chercheurs et l'allongement des grilles indiciaires des salaires. Hors de ce contexte, la discussion sur les critères et les conditions d'attribution de la prime d'excellence scientifique semble prématurée. Face à la réalité de la mise en œuvre inéluctable de cette mesure, la section 23 recommande la revalorisation de la prime de recherche pour tous les chercheurs et l'attribution en une seule fois de la prime associée aux médailles.

Motion adoptée le 16 novembre 2009 à la majorité

Oui : 19 non : 0 abstention : 1

Objet : Médailles

Dans le contexte actuel de création et d'attribution des primes, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 23 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

Motion adoptée le 16 novembre 2009 à la majorité

Oui : 11 non : 5 abstention : 4

M. Jean-Michel MESNARD, Président de la section

Section 28

Biologie Végétale Intégrative

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 28 du CoNRS déplore le manque de concertation sur la mise en place dès 2009 d'un dispositif d'attribution de «primes d'excellence scientifique», réservées à un faible pourcentage de chercheurs dit «méritants», pour des durées insuffisamment définies. **Elle dénonce l'absence de prise en compte du caractère collectif du travail de recherche.** Elle s'interroge sur le fait que l'attribution d'une partie des primes soit conditionnée à un «engagement à enseigner», déconnecté des réalités locales et dont l'application reste ambiguë. **Dans ce contexte, la section s'associe à la motion de la CPCN,** en proposant qu'une prime «d'installation» soit attribuée à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS.

La section considère que la priorité réside dans l'accroissement de l'attractivité du métier de chercheur qui doit se traduire par une réelle revalorisation des carrières : accroissement du nombre des promotions, augmentation des salaires d'embauche des jeunes chercheurs et création d'un grade de CR hors classe.

Motion adoptée le 30 octobre 2009 à l'unanimité (18 votants)

Objet : Lien entre médailles du CNRS et prime d'excellence scientifique

En associant l'attribution des médailles à la prime d'excellence scientifique (PES) sous forme d'une rémunération individualisée, le CNRS détourne l'esprit de ces distinctions. La section 28 considèrerait comme positif le fait d'associer un prix, et non une prime récurrente, aux médailles du CNRS.

Motion adoptée le 30 octobre 2009 à l'unanimité (18 votants)

Objet : Propositions de médailles 2010

Dans le contexte actuel, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 28 décide d'ajourner la communication de ses propositions pour les médailles d'argent et de bronze 2010.

Motion adoptée le 30 octobre 2009 à l'unanimité (18 votants)

Mme Hélène BARBIER-BRYGOO
Présidente de la section

Section 29

Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés

Objet : Prime d'excellence scientifique

La section 29 est contre le principe même de l'attribution des primes d'excellence scientifique. La revalorisation nécessaire des carrières au CNRS doit se faire au travers d'un plus grand nombre de promotions et d'une revalorisation de l'ensemble des carrières de tous les personnels du CNRS.

Motion adoptée le 5 novembre 2009 à l'unanimité

Objet : Non proposition de médailles de bronze et d'argent

La section 29 a décidé de ne pas formuler de propositions de médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles adossées automatiquement à ces médailles.

Motion adoptée le 5 novembre 2009 à l'unanimité

Mme Martine HOSSAERT-MCKEY
Présidente de la section

Section 35

Philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures des arts

Objet : Prime d'Excellence Scientifique

La section 35 rappelle les motions suivantes de la CPCN, en date du 5 octobre 2009, et s'en déclare solidaire :

Motion sur les primes d'excellence scientifique

La CPCN est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique. Elle en dénonce les effets pervers : promotion d'une minorité d'individus au détriment des équipes, montant disproportionné par rapport aux salaires et pour une durée parfois indéterminée.

Elle dénonce non moins vigoureusement les modalités d'attribution qui en sont proposées dans l'urgence : arbitraire des critères, suivisme de prix déjà attribués et pourvus, délégitimant l'organisme et ne tenant aucun compte des disparités disciplinaires.

A défaut d'une réelle revalorisation de la carrière des chercheurs, la CPCN propose d'attribuer cette prime à tous les nouveaux entrants à l'occasion de leur titularisation, pour saluer l'excellence des recrutements au CNRS et palier le niveau scandaleux des salaires d'embauche.

Motion sur le lien entre médailles du CNRS et primes d'excellence scientifique

La CPCN alerte les sections du CoNRS sur le changement de sens de l'attribution des médailles qu'apporterait l'établissement d'un lien avec l'obtention d'une prime, *a fortiori* à durée indéterminée.

La section 35 décide donc de surseoir la proposition de médailles de bronze et d'argent, dans un cadre surdéterminé par le lien entre l'attribution des primes et l'attribution des médailles. Elle demande que ces médailles soient désormais attribuées après évaluation par la section de dossiers de candidature, et se propose d'examiner ces dossiers au printemps.

Motion adoptée le 2 décembre 2009 À l'unanimité

Mme Barbara CASSIN
Président de la section

Déclaration contre la PES Comité Technique Paritaire du CNRS, le 20 octobre 2009

Lors de la réunion du Comité Technique Paritaire du 20 octobre la **Direction du CNRS a refusé une nouvelle fois de mettre aux voix la motion présentée par les organisations syndicales concernant la Prime d'Excellence Scientifique (PES).**

Elle a délibérément violé l'article 142 du règlement intérieur du CTP qui permet à chacun de ses membres ayant voix délibérative de présenter un texte au vote

Les représentant-es du personnel ont demandé que soient soumis au vote la motion suivante :

« Le Comité Technique Paritaire se prononce contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au CNRS. Le comité technique paritaire propose que les sommes allouées à la Prime d'Excellence Scientifique soient utilisées pour :

- une revalorisation des débuts de carrières,
- une augmentation significative des avancements (changements de corps),
- une revalorisation de la Prime de recherche pour tous les chercheurs. »

Devant le refus de la Direction de mettre au vote la motion, les organisations syndicales ont quitté la salle.

Motions d'instances de l'INRA contre la PES *Echelon national, départements, centres...*

Comité Technique Paritaire - 9 octobre 2009

Motion contre la Prime d'Excellence Scientifique, présentée par les 4 organisations syndicales de l'INRA et adoptée par le CTP de l'INRA :

« Le Comité Technique Paritaire rappelle que la recherche est une activité d'équipe et de collaborations entre chercheurs, ingénieurs et techniciens.

Un système qui exacerberait la compétition et l'individualisme au détriment des collectifs, ne pourrait être que destructeur pour la communauté scientifique et l'INRA. La mise en place d'une prime d'excellence scientifique ne saurait en aucun cas être considérée comme une solution alternative à l'impératif de revalorisation des carrières et rémunérations de l'ensemble des personnels (chercheurs et ITA) des établissements publics de recherche.

Par ailleurs, la sélection potentielle des bénéficiaires de la prime d'excellence scientifique par les Commissions Scientifiques Spécialisées change la nature de leur rôle. En conséquence, **le Comité Technique Paritaire se prononce contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique à l'INRA.** »

Vote : 10 voix pour (CGT, CFDT, CFTC, SUD) - l'administration ne prend pas part au vote.

Conseil scientifique du département EFPA – 7 octobre 2009

Le Conseil scientifique du département EFPA désapprouve la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) à l'INRA. La PES, devant bénéficier à 20% des seuls personnels scientifiques au maximum, ne saurait en aucun cas se substituer à l'impératif de la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels chercheurs et ITA de l'ensemble des EPST. C'est de plus un facteur de tensions et de déstabilisation au sein des équipes et des unités.

Cette motion, proposée par des membres élus du CS EFPA réuni le 7 octobre, a été approuvée par vote à l'unanimité des 13 membres élus et nommés présents.

CSS INRA BPE, réunion des 19-21 octobre 2009

Motion adoptée en séance concernant les procédures d'alerte et de suppression des parts chercheurs, et l'attribution des primes d'excellence

Le débat au sein de la CSS BPE a fait ressortir certaines incohérences dans l'application de la procédure proposée par l'INRA en ce qui concerne la suppression des parts chercheurs pour des personnes en situation d'alerte. Dans sa justification initiale, un signalement d'alerte devait permettre au chercheur comme à son environnement proche d'entreprendre une démarche pour assister le chercheur à construire (ou reconstruire) et réaliser son projet de recherche. Ceci sous-entend l'appui de son unité de recherche. Aussi, les membres de la commission s'interrogent fortement sur l'efficacité de la décision administrative de la suppression de la part chercheur dès l'année « N+2 » de la date d'alerte, alors que la démarche d'assistance est encore en cours. En effet, comment

inciter le chercheur à la reprise d'activité en supprimant son appui financier ? De plus, nous doutons de l'efficacité d'une punition collective, qui pourrait même renforcer un processus d'isolement. En conséquence, la CSS BPE prend la décision, pour l'année 2009, et en l'attente de plus de précisions quant à la mise en place effective de cette suppression, de ne pas effectuer d'alertes lors de ses évaluations. Elle continuera néanmoins à attirer l'attention de la hiérarchie sur les difficultés que peuvent rencontrer certains chercheurs évalués. Elle souhaite d'ailleurs que davantage d'efforts soient déployés, dans chaque département, pour accompagner les chercheurs pour lesquels des difficultés ont été identifiées.

Après discussion en CSS BPE, il apparaît que les membres de la commission sont très partagés sur la question de la prime d'excellence. **Une large majorité est opposée à une participation de la CSS à l'élaboration d'une liste de candidats éligibles à la prime, pour des raisons relevant (i) d'une opposition de principe à l'attribution de primes individuelles, (ii) d'une incompatibilité ressentie avec les missions et la composition de la CSS (nécessitant alors la mise en place d'une commission distincte), et/ou (iii) des critères et modalités (ou du manque de clarté de ces critères et modalités) de sélection.** Ces raisons varient d'un membre de la CSS à l'autre. En conséquence, il ne sera pas possible à la CSS actuelle de préparer, au printemps 2010, une liste de candidats présélectionnés pour une prime d'excellence.

Pour la commission BPE, transmis le 20 octobre 2009 par Yvan Moëgne-Loccoz, président de la CSS BPE.

Conseil Scientifique du Centre INRA Clermont-Ferrand-Theix

Le Conseil Scientifique du Centre Clermont-Ferrand-Theix, élargi aux DU a été réuni les 13 et 27 octobre 2009 pour débattre des 4 thèmes prospectifs soumis par la DG. Les votants ont été limités au Président de Centre (PC, représentant de l'administration) et aux membres élus du CS.

Le Conseil scientifique du Centre Clermont-Ferrand-Theix désapprouve la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) à l'INRA. La PES, devant bénéficier à 20% des seuls personnels scientifiques au maximum, ne saurait en aucun cas se substituer à l'impératif de la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels chercheurs et ITA de l'ensemble des EPST. C'est de plus un facteur de tensions et de déstabilisation au sein des équipes et des unités.

Votes : pour la motion: 5 (toutes les voix des élus présents)

contre : 0

abstention : le PC

2 élus absents excusés n'ont pas pris part au vote

La motion est donc adoptée par le Conseil Scientifique.

Conseil d'Unité de Recherche Pluridisciplinaire sur la Prairie et les Plantes Fourragères – INRA Lusignan – 22 octobre 2009

Le conseil de l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire sur la Prairie et les Plantes Fourragères réuni à Lusignan le 22 octobre 2009 **dénonce la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES)** autorisée par le décret du 10 juillet de cette année. **Ces primes disproportionnées attribuées à une petite minorité de chercheurs, dévalorisent le travail collectif et ne répondent pas aux nécessaires revalorisations des salaires pour tous les agents.** Elle est source de détérioration des relations au sein des équipes. Le conseil demande à la Direction Générale d'y renoncer.

Motion adoptée à l'unanimité.

CSS INRA SABB, réunions du 5 Novembre 2009 - Motion adoptée en séance concernant l'attribution des primes d'excellence

Après discussion en séance, **les membres de la CSS SABB se sont unanimement opposés à une participation de la CSS à l'élaboration d'une liste de scientifiques éligibles à la prime d'excellence.** L'argumentaire développé diffère d'un membre à l'autre ; toutefois, trois principales raisons émergent :

- les membres de la CSS émettent des réserves sur la capacité de cette démarche à atteindre son but, à savoir l'amélioration de l'efficacité du dispositif de recherche. La dimension individuelle de la prime sera un facteur de déstabilisation important au sein des collectifs de recherche notamment vis-à-vis de l'engagement des ITA. Nous considérons que la recherche est, par essence, une œuvre collective de longue haleine, dans laquelle tous les acteurs, ITA ou chercheurs, jouent un rôle fondamental.

- les membres de la CSS ressentent une incompatibilité entre leurs missions au sein de la CSS et l'établissement de la liste de candidats à la prime. Cette incompatibilité apparaît d'autant plus forte qu'elle intervient en cours de mandat et modifie les conditions d'exercice qui ont été acceptées par les membres de la CSS lors de leur nomination.

- l'attribution de la prime repose sur des critères et des modalités de sélection qui restent encore très flous. L'« excellence », quelle que soit la définition choisie, risque de privilégier certaines productions scientifiques et de dévaloriser - voire d'ignorer - les fonctions collectives inhérentes et indispensables à tout processus de recherche.

En conséquence, la CSS actuelle décide de ne pas préparer, au printemps 2010, une liste de candidats présélectionnés pour une prime d'excellence.

Par ailleurs, la CSS propose que les fonds alloués à la prime d'excellence puissent être répartis entre tous les chercheurs et ITA de l'institut. Elle propose notamment de cibler plus particulièrement les chercheurs et ITA débutants. En effet, une prime systématique lors de la titularisation permettrait sans doute d'améliorer l'attractivité des métiers de la recherche au sein de notre institut.

Pour l'ensemble de la commission SABB, le 5 novembre 2009

Motion CAP Chargés de Recherche - 6 Novembre 2009

La CAP CR réunie le 6 novembre 2009 réaffirme son opposition aux mesures de politique incitative prises par la Direction Générale, à la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) imposée par le ministère et dénonce la réorganisation annoncée de l'INRA qui conduira à contractualiser des équipes sur des projets à court terme.

La suppression de la part chercheur aux « mauvais », la modulation de la dotation des unités en fonction des publications, les primes individuelles décernées aux « excellents », le financement sur projets, l'externalisation vers les SDAR de la gestion et des moyens techniques (plateformes et unités expérimentales), sont délétères pour la recherche comme pour ceux qui la font :

- en promouvant l'individualisme, ces mesures mettent à mal la dynamique essentiellement collective du travail de recherche et génèrent des conflits.

- en renforçant la course à la publication, elles confortent un productivisme incompatible avec l'objectivité et l'inventivité scientifique et poussent les chercheurs à survaloriser leurs résultats.

- en plaçant les chercheurs dans une logique de contractualisation, elles entravent l'indépendance nécessaire à l'avancée des connaissances et orientent les recherches vers des sujets « mode ».

A l'INRA comme dans les autres instituts publics de Recherche, de nombreuses voix s'élèvent pour dénoncer ces évolutions, notamment la suppression de la part chercheur et la prime d'excellence scientifique : chercheurs, conseils d'unité, conseils de département, commissions d'évaluation...

D'une façon générale dans le monde du travail, ces méthodes d'organisation promouvant l'individualisme, l'hyper-productivité, l'affichage flatteur, sont aujourd'hui dénoncées parce qu'elles entraînent une baisse de la qualité et une perte de sens.

Nous exigeons l'abandon immédiat des mesures précitées (politique incitative, PES, restructuration) et réclamons des mesures restaurant au contraire la motivation collective, la créativité, l'objectivité des résultats et la diversité des thématiques, en revalorisant l'ensemble des salaires et des carrières, en accompagnant de manière constructive les agents dans leur parcours, en ouvrant des postes statutaires, en assurant aux unités une dotation récurrente suffisante et une part de liberté dans leur fonctionnement et leur orientation scientifique.

Motion intersyndicale (CGT SUD CFDT CFTC) votée par l'ensemble des représentants du personnel, l'administration ne prenant pas part au vote : la motion est adoptée

Conseil de service UR Herbivores INRA Clermont-Ferrand-Theix - lundi 9 novembre 2009

Bien qu'aucun consensus ne se soit clairement dégagé sur ce dernier débat, **le conseil de service se prononce majoritairement contre un système de prime d'excellence scientifique individuel.**

Motion contre la mise en place des primes votée à l'unanimité des 2 conseils (gestion et scientifique) du département MIA.

Les membres du conseil de gestion et du conseil scientifique du département MIA se mobilisent pour **apporter leur soutien aux cinq représentants élus au Conseil Scientifique national de l'INRA qui ont refusé de voter sur les modalités de la mise en place des Primes d'Excellence Scientifiques** (PES, circulaire du 24 juillet 2009).

L'urgence, aujourd'hui, est à la revalorisation des carrières des personnels des instituts de recherche et des universités dont les salaires ne sont pas à la hauteur de leur engagement, engendrant ainsi un déficit d'attractivité extrêmement préoccupant pour l'avenir de la recherche scientifique.

Face à cette urgence, la PES apparaît comme un remède pire que le mal. En mettant en concurrence les individus à l'intérieur même des équipes, elle risque de rapidement créer une ambiance délétère au sein de collectifs qui sont à la base de la réussite de nos travaux. C'est profondément méconnaître le fonctionnement d'une unité de recherche que de penser que l'excellence n'est le fait que d'individus isolés, aussi remarquables soient-ils.

En conséquence, nous demandons à la direction de l'INRA qu'elle mène, en concertation avec ses agents, une réflexion conduisant à une véritable revalorisation des carrières scientifiques et à une amélioration de leur attractivité en évitant l'écueil que représente la mise en place de primes importantes, à caractère individuel et ne concernant in fine qu'une minorité des agents.

Motions de la CSS GVA à la direction de l'INRA sur la prime d'excellence scientifique et les alertes 3-4 décembre 2009

La CSS GVA s'oppose à la mise en place de la PES pour les raisons suivantes :

- Le caractère individuel de la PES ne reconnaît pas le fait que, dans la très grande majorité des cas, les découvertes résultent d'un travail collectif. Il est d'ailleurs paradoxal de voir cette prime se mettre en place au moment où les encouragements à constituer des réseaux, des groupes de travail, des plates-formes, etc. n'ont jamais été si forts. Il faut noter que la dimension individuelle du travail accompli est déjà prise en compte au travers des promotions tout le long de la carrière, mais aussi au travers de prix scientifiques, parfois assez fortement dotés, attribués par des instances *extérieures*.
- Le caractère individuel de la PES porte en germe la détérioration du climat de solidarité et de partage des savoirs au sein des collectifs de travail, et une démotivation des personnels non éligibles, ce qui ne peut que nuire à la productivité scientifique.
- Nous ne voyons pas en quoi la PES peut avoir pour résultat de rendre les chercheurs plus créatifs et plus productifs.
- La PES n'apporte aucune solution au problème très inquiétant du manque d'attractivité du métier de chercheur. C'est sur la revalorisation forte des carrières des chercheurs, et notamment des jeunes chercheurs, ainsi que des ITA, qu'il faut faire porter les efforts.

Pour 16, Abstentions 4

Extrait de la motion proposée par les élus du personnel SUD, CFDT et CGT et votée par le conseil de gestion du département de Génétique et Amélioration des Plantes de l'INRA le 21 décembre (9 votants, 8 voix pour, 1 contre)

- **La logique de « performance » est un non sens pour une activité scientifique et ne peut être la nôtre** : la solidarité et l'intérêt collectif, la créativité, la spontanéité, l'imagination sont et doivent rester les moteurs de la recherche.

C'est à l'intelligence des individus que l'on s'adresse. **L'individualisation, la sacro-sainte concurrence sont à rejeter et donc les primes individualisées qui ne bénéficieraient qu'à une petite partie des personnels** et laissées au jugement arbitraire de la Direction Générale qui essaie de transformer les Commissions Scientifiques Spécialisées en outil de classement des plus « méritants » ! »

<p style="text-align: center;">INRA - Avis collectifs contre la PES <i>Echelon national, départements, centres...</i> Compil non-exhaustive</p>

Conseil scientifique INRA 23 et 30 septembre 2009

Les organisations syndicales de l'INRA, par la voix de leurs observateurs au CSN du 29 et 30 septembre 2009, considèrent que le rétablissement d'une dotation de base suffisante pour les unités est l'instrument essentiel de toute politique publique de recherche indépendante fondée sur le long terme.

Elles demandent :

- L'abandon de la politique de suppression de la part chercheur et donc le versement de la part chercheur à tous les chercheurs.
- **La non application à l'INRA du décret instituant les primes individuelles d'excellence dont nous demandons l'abrogation au ministère**
- La revalorisation générale des salaires sur la base de l'augmentation du point d'indice et des grilles.

Communication de 5 membres élus du Conseil scientifique national de l'INRA 5 octobre 2009

Le 29 septembre 2009 le conseil scientifique national (CSN) de l'INRA a été appelé à statuer sur la mise en place de primes d'excellence scientifiques destinées aux chargés de recherches et directeurs de recherches. Plus précisément, nous avons été appelés à débattre des modalités d'attribution de ces primes (barèmes, critères de sélection par les CSS...) alors que leur principe même nous a été présenté comme acquis et non discutable du fait de l'existence d'un décret.

Il a pourtant été rappelé que, lors d'une réunion précédente (avis 6 mai 2008) le conseil scientifique national de l'INRA, appelé à se prononcer sur les modalités de revalorisation de la carrière des chercheurs, avait alors considéré que l'initiative de l'INRA visant à attribuer une prime de résultat exceptionnel à un effectif limité de chercheurs risquait d'être peu maîtrisable dans sa mise en oeuvre et inadaptée à la revalorisation des carrières. Quelques mois plus tard (avis mars 2009), en réaction aux documents préparatoires visant à définir une stratégie nationale pour l'innovation, le Conseil avait également tenu à rappeler que la recherche ne peut être vue sous le seul angle de la compétition mais qu'elle doit aussi reposer sur des valeurs coopératives et solidaires.

Les débats du conseil scientifique national du 29 Septembre ont encore fait ressortir les nombreux effets pervers que l'ont pouvait attendre de ces primes pour le fonctionnement des collectifs de recherche comme pour celui des CSS, et ont montré l'extrême difficulté d'en définir des critères d'attribution équitables et transparents.

Dans cette situation il a été demandé que le conseil scientifique national de l'INRA émette un avis maintenant sa position antérieure, à savoir réaffirmant que ce système de primes individualisées paraît toujours peu maîtrisable dans sa mise en oeuvre, et inadaptée à la revalorisation des carrières des agents de l'INRA. Cette proposition n'a pas été suivie par le président du Conseil.

Au final, nous avons refusé de participer au vote qui nous a été proposé sur les seules modalités de mise en place de ces primes.

Jacques Agabriel, Élu au CSN pour le secteur Physiologie animale et systèmes d'élevage

Mathilde Causse, Élu au CSN pour le secteur Génétique et amélioration des plantes, Biologie végétale, Groupe

d'étude et de contrôle des variétés et des semences

Joël Gellin, Élu au CSN pour le secteur Santé animale, Génétique animale

Catherine Laurent, Élu(e) au CSN pour le secteur Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement ; Mathématiques et informatique appliquées ; Sciences pour l'action et le développement

Gérard Nepveu, Élu au CSN pour le secteur Environnement et Agronomie, Ecologie des forêts, prairies et milieux aquatiques

INRA Versailles – Collectif de Chercheurs – octobre 2009

Nous, chercheurs du Centre de Versailles-Grignon, souhaitons faire part de notre soutien aux cinq représentants élus au Conseil Scientifique National de l'INRA qui ont refusé de voter sur les modalités de la mise en place des Primes d'Excellence Scientifique (PES) à l'INRA :

Aujourd'hui, l'urgence est à la revalorisation des carrières des chercheurs (et également des ITA) dont ni le salaire ni la progression de carrière ne sont à la hauteur de leur engagement, engendrant un déficit d'attractivité de la recherche publique extrêmement préoccupant pour l'avenir.

La PES ne répond en aucun cas à cette urgence. Bien au contraire, en mettant en concurrence les chercheurs entre eux, elle risque d'entraîner une ambiance délétère dans les collectifs qui sont à la base de la réussite de nos équipes. De plus, c'est méconnaître le fonctionnement d'une unité de recherche que de penser que l'excellence n'est le fait que d'individus isolés aussi remarquables soient-ils.

En conséquence, nous demandons à la Direction de l'INRA qu'elle mène, en concertation avec ses agents, une réflexion conduisant à une véritable revalorisation des carrières scientifiques et à une amélioration de leur attractivité, non par la mise en place de PES, mais par une hausse générale des salaires d'autant plus urgente en début de carrière, et par une accélération des évolutions de carrière à la hauteur de l'engagement de ses agents.

Chercheurs signataires :

Sébastien Aubourg, Pierre Bancal, Pascal Béguin, Pierre Benoit, Anne-Françoise Adam-Blondon, Marie-Anne Barny, Florence Barret, Richard Berthomé, Sandrine Bonhomme, Sylvie Bonny, David Bouchez, Dominique Brunel, Françoise Budar, Philippe Cambier, Serge Casaregola, Marienne Cerf, Fabien Chardon, François Coléno, Isabelle Coursol, Dominique de Vienne, Danièle Debieu, Sylvie Dinant, Christian Dubos, Mylène Durand-Tardif, Taline Elmayan, Jérôme Enjalbert, Mathilde Fagard, Patricia Faivre Rampant, Julie Fiévet, Valérie Gaudin, Isabelle Goldringer, Martine Gonneau, Marie Gosme, Mathilde Grelon, Philippe Guerche, Christine Horlow, Sophie Jasinski, Marie-Hélène Jeuffroy, Eric Jenczewski, Anne Krapp, Patrick Laufs, François Léger, Thierry Marcel, Céline Masclaux-Daubresse, Christine Mézard, Corinne Mhiri, Hakim Mireau, Laurence Moreau, Sylvie Néliou, Fabien Nogué, Martine Pastuglia, Véronique Pautot, Alexis Peaucelle, Claude Pope, Sylvie Pouteau, Hadi Quesneville, Catherine Rameau, Adrienne Ressayre, Bernard Roux, Ivan Sache, Vincent Sanchis, Richard Sibout, Frédéric Suffert, David Tepfer, Thérèse Tercet, Muriel Tichit, Frédérique Van Gijsegem, Folkert Van Oort, Samantha Vernhettes, Muriel Viaud.

Les élus du conseil scientifique du centre Poitou Charentes

A Mme la Présidente Directrice Générale de l'INRA.

Madame la Présidente Directrice Générale, **extraits**

(...)

Il en découle que nous nous associons également pleinement aux motions de l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire sur la Prairie et les Plantes Fourragères du Centre Poitou Charentes qui dénonce :

- l'instauration de primes individuelles au mérite pour les chercheurs (la prime d'excellence scientifique que le décret du 10 juillet dernier vous autorise à instaurer dans l'Institut)

(...)

A Lusignan, le 6 novembre 2009.

Les élus du Conseil Scientifique du centre Poitou-Charentes

Didier Combes - Séverine Deretz - Jean-Louis Durand - Vincent Furstoss - Marc Ghesquière - Philippe Guillouet - Isabelle Litrico - Eric Marchoux

Contribution de 94 chercheurs du centre de Montpellier à la lettre ouverte contre la mise en place des « Primes d'Excellence Scientifique » (PES)

Nous souhaitons faire part de notre soutien aux cinq représentants élus au Conseil Scientifique National de l'INRA qui ont refusé de voter sur les modalités de la mise en place des Primes d'Excellence Scientifique (PES) à l'INRA.

Aujourd'hui, l'urgence est à la revalorisation des carrières des chercheurs et des ITA dont ni le salaire ni la progression de carrière ne sont à la hauteur de leur engagement, engendrant un déficit d'attractivité de la recherche publique extrêmement préoccupant pour l'avenir.

La PES ne répond en aucun cas à cette urgence. Bien au contraire, en mettant en concurrence les chercheurs entre eux, elle risque d'entraîner une ambiance délétère dans les collectifs qui sont à la base de la réussite de nos équipes. De plus, c'est méconnaître le fonctionnement d'une unité de recherche que de penser que l'excellence n'est le fait que d'individus isolés aussi remarquables soient-ils.

En conséquence, nous demandons à la Direction de l'INRA qu'elle mène, en concertation avec ses agents, une réflexion conduisant à une véritable revalorisation des carrières scientifiques et à une amélioration de leur attractivité, non par la mise en place de PES, mais par une hausse générale des salaires d'autant plus urgente en début de carrière, et par une accélération des évolutions de carrière à la hauteur de l'engagement de ses agents.

Les signataires du centre de Montpellier à la date du 09 novembre 2009

Ageorges Agnès SPO, Albagnac Guy SPO, Andrieux Patrick LISAH, Auclair Daniel AMAP, Bacilieri Roberto DIAPC, Barron Cécile IATE, Bernet Nicolas LBE, Berthomieu Pierre BPMP, Bocquier François ERRC, Bourguet Denis CBG, Boutonnet Jean-Pierre Innovation, Boyer Jean-Christophe BPMP, Brichet Nicolas LEPSE, Cabello Gérard DCC, Carrère Hélène LBE, Charbonnel Nathalie CBGP, Chérel Isabelle BPMP, Chia Eduardo Innovation, Codron Jean-Marie MOISA, Costes Evelyne DAP, Coulouma Guillaume LISAH, Dagès Cécile LISAH, Debus Nathalie ERRC, Delord Bernard LAMETA, Doligez Agnes DIAPC, Dumas Patrick Biotechnologie des Plantes, Drevon Jean-Jacques Eco&Sols, Drucker Martin BGPI, Dufour Lydie SYSTEM, Escudié Renaud LBE, Facon Benoît CBGP, Fournier Elisabeth BGPI, Fournier Christian LEPSE, Fournier Philippe BIVI, Galeote Virginie SPO, Gary Christian SYSTEM, Gasselin Pierre Innovation, Gerard Frederic Eco&Sols, Gibrat Rémy BPMP, González-García Eliel ERRC, Hassoun Philippe ERRC, Hirsch Judith BGPI, Huber Karine UMR 1309, Hugouvieux Virginie SPO, Jaillard Benoît Eco&Sols, Jousset Emmanuelle CBGP, Labonne Gérard BGPI, Lagacherie Philippe LISAH, Laguerre Gisèle LSTM, Lebègue Christophe SDAR FP, Lecomte Jérôme IATE, Lepetit Marc BPMP, Levin Jonathan DCC, Luu Doan BPMP, Manchado-Sarni Pascale SPO, Mérot Anne SYSTEM, Morel Jean-Benoît BGPI, Mousain Daniel LSTM, Moussa Roger LISAH, Muchnik José Innovation, Nozieres Marie-Odile Innovation, Ollendorff Vincent DCC, Paturel Dominique Innovation, Péros Jean-Pierre DIAPC, Perrier-Cornet, Philippe MOISA, Poncet-Légrand Céline SPO, Prévot Laurent LISAH, Pujol Robert IATE, Quiquampoix Hervé Eco&Sols, Ridaura Santiago Innovation, Robin Paul Innovation, Romieu Charles DIAPC, Roux Sébastien SYSTEM, Sauvion Nicolas BGPI, Simonneau Thierry LEPSE, Smits Nathalie SYSTEM, Soulard Christophe Innovation, Staunton Siobhan Eco&Sols, Steyer Jean-Philippe LBE, Streiff Réjane CBGP, Terrier Nancy SPO, Teyssier Jacques ERRC, Thébaud Gaël BGPI, Thibaud Jean-Baptiste BPMP, Turc Olivier LEPSE, Vanlerberghe Flavie CBGP, Very Anne-Aliénor BPMP, Vila Jean-Pierre ASB, Vile Denis LEPSE, Volaire Florence SYSTEM, Voltz Marc LISAH, Welcker Claude LEPSE, Wery Jacques SYSTEM, Wrutniak-Cabello Chantal DCC

INRA – UR Herbivores et UMR Métafort sur la Prime d'Excellence Scientifique (Clermont-Ferrand)

Les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'UR1213 Herbivores et de l'UMR1273 Métafort (INRA Clermont-Theix) soussignés désapprouvent la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) à l'INRA. La PES, devant bénéficier à 20% des seuls personnels scientifiques au maximum, ne saurait en aucun cas se substituer à l'impératif de la revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels chercheurs et ITA de l'ensemble des EPST. C'est de plus un facteur de tensions et de déstabilisation au sein des équipes et des unités.

Theix, le 09 novembre 2009

UR1213 Herbivores : 66 signataires (15 chercheurs, 30 ingénieurs, 21 techniciens et administratifs, sur un total d'environ 80 cadres A et 100 AT et TR)

J Agabriel, IR, responsable d'équipe adjoint, élu conseils scientifiques PHASE et INRA

P Amblard, ATP

S Andanson, AI

D Andueza, IE

J Aufrère, IR

D Bany, ATP

R Baumont, DR, responsable d'équipe adjoint, élu conseil scientifique PHASE

M Benoit, IR, responsable d'équipe

A Boissy, DR, responsable d'équipe

P Béraud, ATP

L Bernard, IR

S Bes, TR, élu conseil de service

X Boivin, CR, élu conseil de service

M Bonnet, CR

P Capitan, TR

J P Chaise, TR

P Champciaux, IE

A M Chanel, ATP

Y Chilliard, DR, responsable d'équipe adjoint, élu conseil scientifique centre, et CAPN chercheurs

A Cornu, IE

C Cossoul, TR, élue conseil de service

A de la Foye, IE

A Delavaud, TR, membre conseil de service

C Delavaud, IE

E Delval, TR

J Domagalski, TR

M Doreau, DR

B Duriot, AI, élue conseil de service

M Eugène, IR

M Fabre, TR

A Farruggia, IR

Y Faulconnier, IE

A Ferlay, CR

P Francisco, ATP

F Garcia-Launay, IR, élue conseil scientifique centre, et conseil de service

J M Giraud, IR

F Glasser, IR, élu conseil de service

D Gouttebel, ATP

B Graulet, CR

C Labonne, TR

G Laignel, IE

C Leroux, CR, responsable d'équipe

M Lherm, IR

B Martin, IR, responsable d'équipe

C Martin, CR

B Meunier, IE

C Mosnier, AS

Contribution de 35 chercheurs du centre d'Angers-Nantes contre la mise en place des « Primes d'Excellence Scientifique » (PES)

Nous, chercheurs du Centre d'Angers-Nantes, souhaitons faire part de notre soutien aux cinq représentants élus au Conseil Scientifique National de l'INRA qui ont refusé de voter sur les modalités de la mise en place des Primes d'Excellence Scientifique (PES) à l'INRA.

Aujourd'hui, l'urgence est à la revalorisation des carrières des chercheurs et également des ITA, dont ni le salaire ni la progression de carrière ne sont à la hauteur de leur engagement, engendrant un déficit d'attractivité de la recherche publique extrêmement préoccupant pour l'avenir.

La PES ne répond en aucun cas à cette urgence. Bien au contraire, en mettant en concurrence les chercheurs entre eux, elle risque d'entraîner une ambiance délétère dans les collectifs qui sont à la base de la réussite de nos équipes. De plus, c'est méconnaître le fonctionnement d'une unité de recherche que de penser que l'excellence n'est le fait que d'individus isolés aussi remarquables soient-ils. Enfin, cette prime risque d'entraîner une dérive dans les activités de recherche au détriment des activités finalisées importantes pour l'Institut.

En conséquence, nous demandons à la Direction de l'INRA qu'elle mène, en concertation

avec ses agents, une réflexion conduisant à une véritable revalorisation des carrières scientifiques et techniques et à une amélioration de leur attractivité, non par la mise en place de PES, mais par une hausse générale des salaires d'autant plus urgente en début de carrière, et par une accélération des évolutions de carrière à la hauteur de l'engagement de ses agents.

Chercheurs signataires : Elisabeth Chevreau, Yves Lespinasse, Jean Pierre Renou, Martine Champ, Fabrice Foucher, Catherine Michel, Jean-Pierre Segain, Jacques Guéguen, Fabienne Guillon, Anne Meynier, Bernard Cathala, Olivier Plantard, Didier Marion, René Morlat, Alain Buelon, Marc Lahaye, Claude Genot, Luc Saulnier, Yves Popineau, Jean-Charles Gaudin, Sabine Desmotes-Mainard, Charles Manceau, Marie-Agnès Jacques, Bruno Le Cam, Denis Renard, Charles-Eric Durel, Joël Lechappé, Karine Latouche, Emmanuelle Chevassus-Lozza, Jean-Louis Doublier, Patrica Parnet, Marie-Christine Ralet, Isabelle Capron.

Contribution de chercheurs du centre de Dijon contre la mise en place des « Primes d'Excellence Scientifique » (PES)

Nous, chercheurs du Centre INRA de Dijon, souhaitons faire part de notre soutien aux cinq représentants élus au Conseil Scientifique National de l'INRA qui ont refusé de voter sur les modalités de la mise en place des Primes d'Excellence Scientifique (PES) à l'INRA:

Aujourd'hui, l'urgence est à la revalorisation des carrières des chercheurs (et également des ITA) dont ni le salaire ni la progression de carrière ne sont à la hauteur de leur engagement, engendrant un déficit d'attractivité de la recherche publique extrêmement préoccupant pour l'avenir.

La PES ne répond en aucun cas à cette urgence. Bien au contraire, en mettant en concurrence les chercheurs entre eux, elle risque d'entraîner une ambiance délétère dans les collectifs qui sont à la base de la réussite de nos équipes. De plus, c'est méconnaître le fonctionnement d'une unité de recherche que de penser que l'excellence n'est le fait que d'individus isolés aussi remarquables soient-ils.

En conséquence, nous demandons à la Direction de l'INRA qu'elle mène, en concertation avec ses agents, une réflexion conduisant à une véritable revalorisation des carrières scientifiques et à une amélioration de leur attractivité, non par la mise en place de PES, mais par une hausse générale des salaires d'autant plus urgente en début de carrière, et par une accélération des évolutions de carrière à la hauteur de l'engagement de ses agents.

N. Acar, Assémat, C. Alabouette, O. Berdeaux, A. Bernard de Raymond, L. Bretillon, J. Burstin, MC. Cannivenc-Lavier, R. Chaussod, B. Chauvel, N. Colbach, C. Delye, G. Duc, E. Dumas-Gaudot, G. Feron, K. Gallardo, C. Gauvrit, E. Guichard, A. Hartmann, C. Hénault, S. Issanchou, G. Laferté, AM. Le Bon, V. Le Corre, PA Maron, S. Mazurier, J. Mischì, C. Mougèl, N. Munier-Jolain, J. Negrel, S. Nicklaus, S. Ochatt, M. Prudent, G. Recorbet, N. Rénahy, C. Salon, P. Seddas, F. Simon-Plas, C. Sulmont-Rossé, R. Thompson, AS. Voisi

Autre expression INRA révélatrice de l'opposition à la politique incitative menée...

Assemblée Générale UMR du Moulon : réponse à l'attribution d'une prime par le DGAP dans le cadre de sa politique d'incitation et d'appui à la publication scientifique – 13 novembre 2009

Le personnel de l'UMR de Génétique Végétale du Moulon, réuni en assemblée générale le 13 novembre 2009, a choisi, à l'unanimité des présents moins deux abstentions, de ne pas accepter la prime d'incitation à la recherche du DGAP.

Par ce geste symbolique, le personnel de l'UMR souhaite montrer son opposition au principe même de ces primes, qui dévoient le métier de la recherche, ainsi qu'à ses critères d'attribution qui portent en germe des dérives thématiques préjudiciables aux missions fondamentales de l'INRA.

Sur le principe, le fait même que nos tutelles aient pensé à nous attribuer des primes d'encouragement à la recherche est un peu dégradant. Cela laisse supposer qu'en temps normal, en l'absence d'incitations financières, nous ne visons pas l'excellence scientifique. Pourquoi croient-elles que nous ayons choisi ce métier ? Nous l'avons choisi par conviction, parce que nous voulons faire progresser les connaissances, et/ou parce que nous sommes préoccupés par la sécurité alimentaire ou le développement durable. Nous ne pouvons pas accepter une prime qui va à l'encontre de nos principes et remet en cause la nature même de notre métier. Nous avons plutôt besoin de reconnaissance, de respect et de confiance.

Par ailleurs, le critère d'attribution de cette prime nous laisse perplexes, notamment s'il s'agit de promouvoir l'« excellence » scientifique. Par nos publications, nous cherchons naturellement à faire connaître notre travail par le plus grand nombre de nos collègues, à la fois parce que nos hypothèses doivent être confrontées au jugement de nos pairs, et que les connaissances et les savoirs ne peuvent progresser que s'ils sont partagés. Mais classer les unités sur les facteurs d'impact cumulés représente-t-il une évaluation *qualitative* pertinente des unités ? Quelles conclusions tirer de ce classement ? Doit-on orienter nos programmes de recherche pour améliorer ce classement et ainsi toucher une plus grosse prime ? Ce classement va-t-il être utilisé pour fermer des unités mal classées ? Le critère des facteurs d'impact va-t-il désormais tenir lieu d'orientation scientifique de l'INRA ?

Parlons donc de ce critère. Faisant partie d'une UMR dont la composante principale est l'INRA, nous sommes bien placés pour apprécier la qualité de la réflexion qui a été menée par l'institut pour évaluer les métiers de la recherche. Nous avons grandi avec la culture de la reconnaissance des spécificités de la recherche agronomique, de l'importance du transfert des connaissances par l'enseignement, la formation et la vulgarisation, et de la valorisation des résultats de la recherche en direction des filières et de la société. Et voilà que l'INRA met en place une prime basée sur les seuls facteurs d'impact des revues académiques ! Et ceci sans tenir compte des domaines disciplinaires, qui devraient conduire à une pondération, comme une étude bibliométrique de l'INRA l'a montré. Le résultat est sans surprise : les unités qui touchent les plus fortes primes sont celles qui utilisent des techniques d'analyse biologique à haut débit, dont les résultats sont publiés aujourd'hui dans des revues à fort facteur d'impact. Et le problème, avec ce système, c'est que l'on ne prête qu'aux riches. Une unité qui a publié dans des revues très cotées recevra de plus en plus de moyens, et au contraire une unité qui a un creux de publications aura du mal à relancer une dynamique de publications.

Tout le monde connaît les dérives d'un tel système. Il faut en général au moins 10 ans pour qu'une découverte scientifique majeure soit comprise par la communauté scientifique. Pour pouvoir publier dans une revue de « haut niveau », il faut donc que le sujet soit suffisamment ancien pour que l'éditeur le comprenne, mais suffisamment nouveau pour que cela apparaisse comme une découverte. Nous tirons les conclusions suivantes des critères choisis pour bénéficier de la prime : il faut travailler sur un sujet à la mode (par exemple l'épigénétique, la génomique ou la post-génomique à très haut débit), ne pas collaborer avec une autre équipe du même département (qui sinon touchera une partie de la prime) et limiter le transfert des connaissances

(pour éviter de donner de bonnes idées à des collègues qui pourraient publier avant nous un résultat majeur). Où est la réflexion scientifique là-dedans ? Où est l'encouragement aux équipes, aux réseaux, aux échanges informels ? Où est l'encouragement à explorer de nouvelles pistes de recherche ?

En résumé, cette politique n'est en aucun cas une politique d'incitation à la recherche, mais au contraire elle brouille le message de politique scientifique de l'INRA et décourage la prise de risque. Si l'INRA souhaite améliorer la qualité de ses recherches, il faut promouvoir une réelle politique de soutien en attribuant des crédits supplémentaires aux équipes qui en ont réellement besoin pour des raisons structurelles, ou pour compenser le fait qu'elles travaillent sur des sujets importants mais qui ne sont pas à la mode. Il faut également rendre plus attractive la carrière de chercheur, notamment en augmentant le salaire de base des jeunes chercheurs. Nous côtoyons tous les jours d'excellents étudiants qui se détournent de nos métiers car les salaires y sont trop bas. Et il nous semble également très important de revaloriser les carrières de techniciens. Nous assistons quotidiennement à la baisse de motivation d'excellents techniciens en raison de l'absence de perspectives de carrière.

Les décideurs de la recherche subissent bien sûr de fortes pressions politiques. Mais ne sont-ils pas fonctionnaires de l'État, leur mission première étant le service des citoyens, indépendamment, justement, de ces pressions politiques ?

MOTIONS d'instances contre la PES au CEMAGREF

CTP Central du Cemagref du 17 novembre 2009 Dossier "Prime d'Excellence Scientifique"

Déclaration des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT

Nous ne sommes pas face à un manque de motivation individuelle des chercheurs, nous sommes face à un problème global de manque d'attractivité des carrières de la recherche publique et, plus spécifiquement au Cemagref, de différentiel de rémunération entre titulaires Recherche et titulaires Agriculture, qui s'ajoute au différentiel de rémunération entre chargés de recherche et ingénieurs de recherche. Dans ces conditions, proposer aux chercheurs une prime-bonus qui ne sera attribuée qu'à une poignée d'entre eux¹, sur concours et pour une durée limitée, c'est vraiment se moquer du monde !

Si Madame la Ministre voulait vraiment la parité entre chercheurs et enseignants-chercheurs, pourquoi ne pas avoir transposé au corps des CR la réforme de la grille des Maîtres de Conférences, en particulier procédé enfin à l'effacement du barrage de classe entre CR2 et CR1 : avec la suppression de la limite d'âge pour le recrutement en CR2, on recrute au sommet de ce grade, en tenant compte de leurs années de CDD successifs, des chercheurs expérimentés qui doivent rester bloqués là pendant au moins 4 ans avant de pouvoir passer en CR1 !

Non seulement cette prime d'excellence scientifique ne répond pas à la nécessité de revaloriser les salaires des chercheurs (et des autres personnels) mais elle est porteuse de graves dérives :

- elle nie le caractère collectif de la recherche
- elle remet gravement en cause le statut de chercheurs titulaires des EPST qui garantit l'égalité de traitement entre chercheurs de toutes les disciplines et de tous les EPST² et l'indépendance de leur démarche scientifique
- elle prépare une extension à tous les personnels du système d'individualisation des carrières et des rémunérations prônée par le gouvernement où le salaire fixe ne serait plus qu'une petite partie de la rémunération et où des parts variables selon la fonction et la "performance individuelle" prendraient de plus en plus de place
- elle prépare un désengagement financier de l'Etat, y compris pour assurer le financement des rémunérations des fonctionnaires, que le gouvernement veut de plus en plus faire assurer par les ressources propres des organismes
- ces primes n'étant pas financées *en plus* par le Ministère de la Recherche³, où prendra-t-on l'argent ? si on le prend sur la masse salariale, ce sera au détriment des embauches ou des promotions, et si on le prend sur les ressources propres, ce sera au détriment du fonctionnement⁴ ; cela conduira à des tensions entre collègues⁵ et cela jettera le doute sur l'indépendance des recherches et expertises réalisées par le Cemagref.
- elle met les chercheurs dans une spirale sans fin de "travailler plus pour espérer gagner plus" (momentanément !) dont feront les frais ceux – et surtout celles – qui ne veulent pas consacrer toute leur vie à leur travail, fût-il passionnant
- elle va pourrir l'ambiance entre collègues : la question de savoir qui va signer tel article en premier auteur, qui va encadrer la prochaine thèse ou le prochain stagiaire, qui va être porteur du projet en cours de montage, etc.. va-t-elle devoir se régler au couteau

¹ la base indiquée par le DG est de 4 attributions/an, pour une durée de 4 ans, éventuellement révisable avant

² ce n'est pas parce que ce principe a déjà été battu en brèche par la direction de l'INSERM avec ses "contrats d'interface" qu'il faut déréguler toutes les rémunérations des chercheurs et à terme de tous les fonctionnaires !

³ en 2009, l'enveloppe de ces primes a été financée par les suppressions d'emplois...

⁴ sachant qu'au Cemagref, compte-tenu de l'indigence du soutien de base qui nous est alloué, les équipes de recherche ne fonctionnent qu'avec les ressources propres !

⁵ comment justifier de faire abonder grâce aux ressources propres collectées par tous les primes de quelques uns ?

dans ce contexte de concurrence exacerbée ?

- elle organise une surenchère délétère (style clubs de foot professionnels) entre les organismes pour attirer ou garder les "meilleurs chercheurs" (ceux qui seront susceptibles de décrocher les plus gros contrats !)

Les organisations syndicales du Cemagref vous demandent de ne pas mettre en place cette prime, ni d'ailleurs aucun mécanisme d'individualisation des rémunérations que ce soit pour les doctorants, les CDD ou les permanents, et d'agir auprès du Ministère de la Recherche pour que soient apportées de véritables réponses aux problèmes vécus par les personnels. Elles exigent :

- des créations d'emplois de fonctionnaires, à tous niveaux : c'est indispensable pour que les missions d'enseignement et de recherche puissent être menées dans la continuité et dans l'indépendance vis-à-vis des pressions politiques et économiques, et c'est indispensable pour résorber l'emploi précaire qui ne cesse de se développer
- un plan d'intégration des personnels précaires dans les corps de fonctionnaires,
- le respect des statuts et des garanties collectives et non leur démantèlement
- une amélioration conséquente de l'attractivité des carrières, à tous niveaux, qui doit passer par des mesures collectives de refonte et de revalorisation des grilles indiciaires, la reconnaissance des qualifications et un accroissement des possibilités de promotions
- la reprise en compte, au moment du recrutement dans les corps de titulaires, quels qu'ils soient, de l'intégralité de l'ancienneté acquise en tant que non-titulaire ou dans un poste équivalent dans le privé, comme cela est possible pour les chercheurs et maintenant aussi pour les enseignants-chercheurs

Les représentants du personnel proposent au CTPC de voter sur la motion suivante :

"Le CTPC du Cemagref rejette le principe même de la Prime d'Excellence Scientifique et de tous les dispositifs visant à l'individualisation des rémunérations via une individualisation des primes ou des mécanismes d'intéressement.

Il demande au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'abroger le décret instituant la PES et d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur la revalorisation des salaires et des carrières."

Résultats du vote sur la motion ci-dessus présentée par les représentants du personnel :

POUR : 10 (représentants du personnel)

CONTRE : 10 (représentants de l'administration)

Résultats du vote sur le texte "Critères d'attribution et barème de la prime d'excellence scientifique" présenté par la Direction :

POUR : 10 (représentants de l'Administration)

CONTRE : 10 (représentants du personnel)

Les deux textes ne sont ni adoptés ni rejetés, mais l'avis du CTPC est réputé donné..



Réunion du Conseil Scientifique et Technique du Cemagref du 19 novembre 2009

Déclaration et proposition de recommandation des Représentants du Personnel sur le dossier "Prime d'Excellence Scientifique"

Les représentants du personnel au CST rappellent en leur nom et au nom des représentants du personnel aux différentes instances du Cemagref que la recherche est une activité d'équipe et de collaboration entre chercheurs, ingénieurs et techniciens, épaulés par les personnels d'appui à la recherche.

Un système tel que celui de la "Prime d'Excellence Scientifique", qui met en avant l'attribution d'une prime individuelle ne bénéficiant qu'à un nombre restreint d'agents, développerait une compétition exacerbée au sein des équipes de recherche et ne pourrait être que destructeur et source de conflits au sein de la communauté de travail du Cemagref.

Les moteurs importants de l'activité de recherche que sont la passion du métier exercé, la reconnaissance par les pairs et l'intérêt pour un travail d'équipe, n'effacent pas la nécessité de revaloriser les carrières des chercheurs.

Une prime de rendement à caractère individuel, accordée pour une durée limitée à un nombre restreint de chercheurs, ne saurait être considérée comme une solution alternative à cette nécessaire réévaluation des carrières et des rémunérations des chercheurs et, plus globalement, de l'ensemble du personnel. Cette PES est proposée au moment même où, avec la création du corps des IPEF, va encore s'accroître le différentiel de rémunération entre les chercheurs et ingénieurs de statut Recherche et les ingénieurs-chercheurs de statut MAAP, tout en maintenant des systèmes d'attribution de prime discordants.

Enfin, charger le CST de se prononcer sur les critères d'attribution de cette prime et les instances d'évaluation de sélectionner les bénéficiaires, à travers les procédures d'évaluation, changerait profondément la nature et le rôle de ces instances et la philosophie de l'évaluation-conseil pratiquée au Cemagref.

Après les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire Central réuni le 17 novembre, les représentants du personnel élus au CST, auxquels s'associent les représentants du personnel élus aux instances d'évaluation, et aux CAP de chercheurs de l'établissement soussignés⁶, se prononcent contre la mise en place d'une prime d'excellence scientifique au Cemagref. En conséquence, ils proposent au CST d'adopter la recommandation suivante:

Recommandation :

Considérant que l'introduction de la Prime d'Excellence Scientifique au Cemagref, mesure étrangère à la culture de l'organisme, induirait des effets pervers, **le CST exprime son désaccord de principe sur la mise en place de ce système.** Le CST demande aussi qu'une réflexion soit lancée pour revaloriser les carrières des personnels des EPST et fluidifier leur déroulement. Il est urgent notamment que soient transposées au corps des chargés de recherche les mesures d'amélioration de carrière et de prise en compte de l'ancienneté qui ont été prises pour le corps des maîtres de conférence de l'enseignement supérieur.

Signataires à la date du 19 novembre 2009 :

Elus du personnel au CST, titulaires et suppléants (9/10) :

secteur Eaux : 4/4 - secteur Territoires : 2/2 - secteur Ecotechnologies : 2/2 - secteur Appui à la Recherche : 1/2

⁶ une réponse ne nous est pas encore parvenue

Elus du personnel aux Instances d'Evaluation, titulaires et suppléants, membres des Commissions Spécialisées des 3 départements scientifiques (17/17) :

CS Eaux : 6/6 - CS Territoires : 5/5* - CS Ecotechnologies : 6/6

** le sixième membre a quitté le Cemagref*

Elus du personnel dans les CAP de chercheurs, titulaires et suppléants (14/15) :

CAP des Directeurs de Recherche : 7/7* - CAP des Chargés de Recherche : 7/8

** le huitième membre a quitté le Cemagref*

Résultat du vote en CST sur la recommandation proposée par les représentants du personnel :

Par 7 voix pour, 3 contre et 5 abstentions, **le CST approuve cette recommandation et émet donc un avis défavorable au principe de la mise en place de la Prime d'Excellence Scientifique au Cemagref.**

MOTION d'instance contre la PES à l'INRETS
Vote du Comité Technique Paritaire
6 octobre 2009

Extrait du PV

« Le CTP adopte à la majorité la motion suivante
(6 pour ; 4 contre ; 2 abstentions) :

Le CTP de l'INRETS se prononce contre l'instauration de la prime d'excellence scientifique et de toute prime de rendement à caractère individuel à l'INRETS.